

Faut-il appeler le peuple à voter sur chaque hausse des cotisations à l'AVS?

Droits populaires Les cotisations salariales amputent votre salaire chaque mois. Un élu PLR veut que vous ayez votre mot à dire sur toute augmentation. La gauche dénonce une tentative d'esquiver le financement des services publics.

Delphine Gasche Berne

Ponctionner votre salaire est plus simple que de taxer vos achats. En effet, qui veut augmenter la TVA – et donc le prix de votre paire de jeans préférée – doit obtenir la double majorité du peuple et des cantons. Or, qui veut augmenter les cotisations salariales – et donc raboter votre revenu – doit seulement convaincre le parlement. Et, si un référendum aboutit, seulement le peuple. La situation déplaît aux milieux économiques et à la droite, car les cotisations salariales sont payées à parts égales par l'employé et l'employeur. Ils ont décidé d'agir au niveau politique pour supprimer cette «asymétrie».

À la manœuvre, on trouve Andrea Caroni (PLR/AR). Il vient de déposer une motion, cosignée par une vingtaine de sénateurs bourgeois, pour que la population vote sur toute augmentation de ces ponctions sur le revenu. Concrètement, il propose d'inscrire un plafond pour les cotisations salariales dans la Constitution, comme c'est déjà le cas pour les impôts. Le référendum sera alors obligatoire. Le peuple et les cantons devront approuver toute modification. Le sénateur PLR reprend ainsi une idée du think tank libéral Avenir Suisse, qui vient de publier une analyse sur la question.

Même régime pour tous les «impôts»

Seules les cotisations à l'assurance vieillesse et survivants (AVS), à l'assurance invalidité (AI) et aux allocations pour perte de gain (APG) sont visées. Elles sont comptabilisées ensemble sur votre fiche de salaire et s'élèvent à 10,6% de votre revenu, soit 5,3% à votre charge et autant à la charge de votre patron. Pour Andrea Caroni, ces cotisations peuvent s'apparenter à des impôts, car il s'agit de prélèvements obligatoires non plafonnés. La contrepartie, à savoir la rente, est, elle, versée sous forme de forfait ou limitée.

Les cotisations pour le 2^e pilier ou pour l'assurance chômage ne seraient pas concernées par la réforme. Il faut dire que les premières sont individualisées. Tout l'argent cotisé nous revient à la retraite. Quant à l'assurance chômage, elle est favorable aux entreprises. Surtout en ce moment, avec le recours accru au chômage partiel en raison des perturbations économiques liées aux droits de douane américains et au franc fort.

Si la proposition arrive aujourd'hui sur la table, c'est que le parlement débat du financement de la 13^e rente. Le Conseil des États prévoit à cette fin une hausse combinée de la TVA et des cotisations salariales. Auparavant, le parlement a également



Andrea Caroni souhaite inscrire un plafond pour les cotisations salariales dans la Constitution. Ce qui rendrait le référendum obligatoire. Franziska Rothenbuehler

«Quand on sait que les salaires sont trois fois moins élevés en France, on prend un gros risque de voir les entreprises délocaliser et de perdre des emplois si on persiste dans cette voie.»

Johanna Gapany
Députée au Conseil des États (PLR/FR) et cosignataire de la motion

accepté une augmentation de ces mêmes cotisations pour financer les crèches. Les entreprises commencent donc à en avoir assez d'être mises systématiquement à contribution.

Éviter les délocalisations...

«La pression sur les cotisations salariales est de plus en plus forte, car on a manqué des réformes et on opte pour la solution la plus facile, analyse Johanna Gapany (PLR/FR), qui a cosigné la motion. Non plafonnées et considérées comme solidaires, les cotisations salariales sont devenues un puits sans fond dans lequel on pioche pour financer les politiques sociales.»

La sénatrice juge toutefois que ce n'est pas la bonne solution. «Les ménages modestes contribuent certes moins que les ménages aisés, mais ils ressentent plus cette retenue salariale.» Plutôt que de taxer le travail, et donc de le dévaloriser, Johanna Gapany appelle à réfléchir aux dépenses publiques et à les prioriser. «Les salariés ont besoin de vraies réformes, notamment de l'AVS, pour garantir à la fois leur retraite et leur re-

venu. Les entreprises ont, elles, besoin de stabilité.»

Et la Fribourgeoise de rappeler que plus les cotisations salariales augmentent, plus le coût du travail augmente. «Quand on sait que les salaires sont trois fois moins élevés en France, on prend un gros risque de voir les entreprises délocaliser et de perdre des emplois si on persiste dans cette voie.»

... ou faire une fleur aux riches?

Ce discours est peu audible à gauche. Pierre-Yves Maillard (PS/VD) dénonce une énième tentative de l'élite économique d'esquiver toute participation au financement des services publics. «Ils font tout pour exempter les riches de toute contribution et pour plomber les budgets des familles modestes, en privilégiant par exemple une hausse de la TVA. Les cotisations salariales sont proportionnelles au salaire. Les employés les plus aisés contribuent plus que les salariés les plus modestes. Et surtout, les entreprises participent.»

Les travailleurs sont dans leur vaste majorité bénéficiaires d'un

«Si Avenir Suisse et la droite voulaient vraiment être démocratiques, [...] ils feraient voter le peuple sur toute hausse.»

Pierre-Yves Maillard
Député au Conseil des États (PS/VD) et président de l'Union syndicale suisse

tel financement, relève encore le président de l'Union syndicale suisse (USS). «On a fait des calculs pour la 13^e rente. Un salarié avec un revenu médian reçoit près de six fois plus que ce qu'il ne contribue. Avec une hausse de 0,8% des cotisations salariales (ndlr: la version actuelle envisage une hausse de 0,6%), il devrait contribuer environ 25 francs de plus pour une retraite améliorée d'environ 170 francs par mois.»

La droite ne s'intéresse pas vraiment au porte-monnaie des ménages modestes, si-

non elle ferait quelque chose contre la hausse des primes d'assurance maladie, tacle encore Pierre-Yves Maillard. «Elles constituent aussi un prélèvement obligatoire qui finance des tâches d'intérêt public. Or, elles sont établies par une simple décision des caisses privées et validées par l'administration, sans approbation du peuple ni même d'un parlement. Si Avenir Suisse et la droite voulaient vraiment être démocratiques, ils inscrieraient également un plafond pour les primes d'assurance maladie dans la Constitution et feraient voter le peuple sur toute hausse.»

Pour faire passer son texte, Andrea Caroni a seulement besoin d'une poignée de sénateurs supplémentaires. Comme il a déjà convaincu dans son groupe et à l'UDC, il devra se tourner vers Le Centre. Un des leurs a déjà cosigné son texte. Il s'agit de Fabio Regazzi (Le Centre/TI), président de l'Union suisse des arts et métiers (USAM), qui s'oppose systématiquement à toute charge supplémentaire pour les entreprises. Que fera le reste du groupe? Le mystère est entier.